

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2025 / 0142

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS  
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : Conservatoire de  
Musique Maurice André  
Tel : 04 66 92 20 82  
Réf : 2025-04-03/CS/SC

**Objet : Convention à titre onéreux de prestation de services avec la société  
LABEL PING BONG pour le samedi 29 mars 2025**

**Le président d'Alès Agglomération,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la commande publique,

**Vu** la délibération C2024\_03\_17 du conseil de communauté du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, modifiée par la délibération C2024\_05\_18 du conseil de communauté du 18 décembre 2024,

**Considérant** que le conservatoire Maurice André souhaite mettre en place une masterclass/concert avec les professeurs et les élèves du conservatoire Maurice André sur le site d'Anduze,

**Considérant** qu'afin d'assurer la réalisation de cette prestation, il est apparu nécessaire de faire appel à la société LABEL PING BONG qui propose d'organiser une masterclass/concert,

**Considérant** que cette prestation relève de la famille de nomenclature interne suivante : 16-3-05 : prestations de spectacle (cinématographique, musical, danse, décor, éclairage, pyrotechnie, etc.) et constitue, conformément aux articles R2121-1 à R2121-4 et R2121-6 du Code de la commande publique, un ensemble homogène de prestation en raison de son unité fonctionnelle propre,

**Considérant** que la prestation souhaitée, l'organisation d'une masterclass/concert avec les professeurs et les élèves du conservatoire, ne peut être assurée que par la société LABEL PING BONG et les artistes, MM. Franck AGULHON et Charlie DAVOT, qui propose de telles activités,

**Considérant** que cette prestation est proposée pour un montant total TTC de 1 150 € (mille cent cinquante euros toutes taxes comprises),

**Considérant** que dans ce contexte, la proposition de la société LABEL PING BONG, constitue l'offre économiquement la plus avantageuse, pour assurer l'organisation d'une masterclass et un concert,

## DÉCIDE

### ARTICLE 1 :

La société LABEL PING BONG représentée par sa présidente, Mme Laurence BRIDARD et domiciliée C/O MJC LILLEBONNE - 14 rue du Cheval Blanc - 54000 Nancy, est retenue au titre de la prestation relative à l'organisation d'une masterclass/concert avec les professeurs et les élèves du conservatoire Maurice André de la Communauté Alès Agglomération sur le site d'Anduze.

Le coût total de la prestation proposée par la société LABEL PING BONG s'élève à la somme TTC de 1 150 € (mille cent cinquante euros toutes taxes comprises).

### ARTICLE 2 :

Une convention fixant les modalités d'intervention sera signée avec la société LABEL PING BONG. Cette convention concerne l'organisation d'une masterclass/concert avec les professeurs et les élèves pour le samedi 29 mars 2025.

Cette prestation fera l'objet d'une seule facturation présentée, par et au nom de la société LABEL PING BONG, à l'issue de celle-ci.

### ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 01 AVR. 2025

Le président

Christophe RIVENQ

